



17 mars 2009

## COMMUNIQUÉ

Dans sa séance du 26 février 2009, le Conseil d'Administration d'EIFFAGE a décidé de procéder à l'annulation, à effet du 01 mars 2009, de 1 583 342 actions rachetées dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 juin 2008.

Le capital social d'EIFFAGE a été réduit en conséquence à 90 000 000 actions de 4 euros de nominal chacune.

◆◆◆